

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2765)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1182

présenté par
Mme Buffet, Mme Brulebois et Mme Le Peih

ARTICLE 4

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer l'alinéa 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa introduit à l'initiative du groupe écologiste fixe un objectif inatteignable en pratique aussi rapidement. Au lieu de soutenir nos filières viande, il risque plutôt d'évincer une partie de la viande des repas servis. Aujourd'hui, les poulets de la restauration hors domicile sont importés à environ 60 %. Le risque, c'est donc de diminuer cet apport protéique de qualité (viande avec le meilleur rapport protéines / calories), mais aussi un apport à l'empreinte environnementale moindre.

Le présent amendement propose donc de supprimer l'alinéa 24.